



**CRESS Corsica**

Chambre Régionale de  
l'Économie Sociale et  
Solidaire Corse

**FOCUS** N°6  
AVRIL  
2016



# LES SPORTS ET LOISIRS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



## ÉDITORIAL

Secteur structurant du lien social et de l'éducation populaire, les sports et loisirs en Corse comptent un réseau de plus de 300 établissements employeurs<sup>1</sup> couvrant l'ensemble du territoire. Au-delà de la seule offre de pratique et d'engagement à un nombre considérable de pratiquants – 62 500 licences sportives délivrées chaque année en Corse - et de bénévoles, ce sont près de 1 000 salariés et près de 47 millions d'euros de salaires bruts qui dépendent de ce secteur en Corse, dont la majorité est ressortissante de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

A la vue de ces chiffres, le mouvement sportif corse a de quoi revendiquer l'une des places d'honneur dans l'ESS. Si le sport apparaît comme un champ à part dans l'ESS – malgré l'historique du modèle associatif – des convergences de plus en plus fortes favorisent leur reconnaissance comme tel, en particulier dans l'articulation des dispositifs d'aide à l'emploi, d'utilité sociale et d'ancrage territorial.

Convergences "externes", "divergences" internes également: si des acteurs historiques du sport pour tous reviennent aux sources du mouvement de l'éducation populaire dont ils sont issus, d'autres, en raison du cadre de leurs activités, de leur nature et de leur vocation, s'émancipent du modèle associatif.

Il ne s'agit pas ici d'opposer deux conceptions, mais d'acter des besoins et des vocations différentes et de trouver, afin d'assurer l'avenir de leurs missions d'intérêt général et garantir leur capacité à fournir de l'emploi et de la pratique aux insulaires, d'autres méthodes de structurations, intra et hors ESS.

Pour l'heure, comme le montre cette production inédite – financée par la DRJSCS, le CSJC & la DIRECCTE Corse - de la CRESS Corsica et de l'Observatoire Économique Régional, le modèle associatif reste de fait majoritaire au sein du mouvement sportif. Le sport en Corse est ainsi un des secteurs où se créent le plus d'associations et demeure très dynamique. Il s'est ainsi créé entre 2010 et 2014 proportionnellement plus d'associations sportives en Corse (25%), qu'au plan national (16%)<sup>2</sup>.

Du club de football à l'association de village qui propose des activités physiques, la grande majorité des associations qui offrent des activités sportives sont de petites structures qui produisent de la richesse pour la Corse: du lien social, de l'apprentissage de la citoyenneté, de la paix sociale. Ces activités permettent de créer de l'emploi et de structurer les territoires à travers presque 200 associations sportives et de loisirs (198<sup>3</sup>) qui emploient l'équivalent de 399 temps plein salariés sur l'année, soit près de 42% du volume de l'emploi sportif.

L'objet du travail réalisé par la CRESS Corsica en partenariat avec l'Observatoire Économique Régional, est justement de caractériser cet emploi dans le sport et d'entrevoir les évolutions des pratiques professionnelles en complémentarité avec le secteur marchand, de sorte à proposer un cadre d'intervention et de réalisation de l'activité économique le plus adapté aux employeurs, aux salariés... et aux pratiquants qui seront les professionnels de demain.

**Pierre Jean RUBINI**  
Président

<sup>1</sup> 315 exactement au 31 décembre 2013 – Données INSEE CLAP 2013 – CRESS CORSICA – TRAITEMENT OER

<sup>2</sup> Recherches & Solidarités – Septembre 2014

<sup>3</sup> Au 31 décembre 2013 – Données INSEE CLAP 2013 – CRESS CORSICA – TRAITEMENT OER

## 1

# LES SPORTS & LOISIRS DANS L'EMPLOI EN CORSE

## LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT ET LOISIRS EN CORSE

**2 272** associations sportives et

**1 753** associations de loisirs et vie sociale<sup>4</sup>, dont

**315** établissements employeurs<sup>5</sup>

**930** salariés

**46,7** millions d'euros de salaires bruts

**62 500** licences sportives délivrées en Corse<sup>6</sup>

**912** clubs affiliés à une fédération

**1 304** équipements sportifs dans l'île

92,2%

Le taux d'association sportive reposant exclusivement sur le bénévolat

	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIFS AU 31/12	ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN ANNUELS	MASSE BRUTE SALARIALE EN €
TOTAL SPORTS ET LOISIRS EN CORSE	315	930	929	46 777 000 €
SPORTS ESS	178	324	39	6 600 000 €
LOISIRS ESS	20	66	60	1 017 000 €
TOTAL SPORTS & LOISIRS ESS	198	390	399	7 617 000 €
SPORTS & LOISIRS HORS ESS	117	540	530	39 160 000 €

## M

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### La distinction Sports & Loisirs

Le découpage de la nomenclature INSEE permet de distinguer les acteurs dont l'activité principale déclarée est du secteur du sport ou du loisir.

Appartiennent à la première catégorie les activités de Gestion d'installations sportives ; les activités de clubs de sports, les activités des centres de culture physique, les autres activités liées au sport (événements, promotion, activités de ligues, écuries etc.), les services de clubs de sport (cours, entraînements ...), les services de centres de culture physiques (idem) et les autres services liés au sport (service de juges, guide de montagne, de pêche etc.)

Les activités récréatives et de loisirs concernent elles, selon l'INSEE, les activités de parcs d'attraction et parc à thèmes, les autres activités récréatives et de loisirs (exploitation de domaines skiables, locations d'équipements, activités de plage etc.) et les services associés à ces deux catégories.

4 Source DataAsso

5 Insee Clap 2013 – CRESS Corsica – Traitement OER

6 Panorama statistique Cohésion Sociale Jeunesse Sports – Corse 2014 - DRJSCS

## LA PLACE DES SPORTS ET LOISIRS DANS L'ESS

- 17,6%** des établissements employeurs de l'ESS
- 4,6%** des effectifs de l'ESS
- 532** salariés recrutés sur l'année, soit **7%** du total des embauches
- 5,6%** des ETP sur l'année de l'ESS
- 3,8%** de la rémunération distribuée dans l'ESS

## LA PLACE DE L'ESS DANS LES SPORTS &amp; LOISIRS

- 63%** des établissements du secteur en Corse sont une association
- 42%** des salariés du secteur sont employés d'une association
- 47%** des embauches du secteur sur l'année
- 43%** des ETP sur l'année du secteur
- 16,3%** de rémunération du secteur

Une première lecture montre d'emblée l'importance de l'ESS dans le secteur des Sports et Loisirs en Corse. Avec 63% des établissements employeurs du secteur, les associations sportives se posent comme des partenaires incontournables des politiques de l'emploi, de l'aménagement du territoire et de la construction de l'offre d'activité aux populations.

La lecture de ces tableaux impose deux autres constats évidents:

Premièrement, les acteurs associatifs sont généralement de plus petits employeurs que les structures du secteur marchand. Alors que 63% des établissements employeurs sont des associations, celles-ci ne concentrent "que" 42% des emplois. Cette approche est confirmée par l'état des effectifs au 31 décembre: 540 dans 117 structures pour le secteur marchand, contre 390 dans 198 associations (soit un état des effectifs moyens de 4,6 contrats dans le marchand contre 1,9 dans les associations).

Une multitude de petits employeurs dans les associations sportives

L'étude des données CLAP révèle par ailleurs que les structures associatives sont dans l'écrasante majorité des cas (95,5%) des micro-établissements qui emploient moins de 10 salariés et au sein desquels sont concentrés 65% de l'ensemble des salariés du secteur. Les autres structures sont toutes situées entre 10 et 49 salariés, et emploient les 35% restant du secteur. Pas de "gros" acteurs employeurs donc.

Cette atomisation des emplois engendre des besoins très importants en termes de professionnalisation des pratiques employeurs. De fait, les structures associatives (près de 18% des employeurs de l'ESS sont des associations sportives) sont largement dirigées par des équipes bénévoles, pour lesquelles se pose alors avec une certaine acuité la question de la formation aux fonctions employeurs: gestion des ressources humaines, responsabilité civile et pénale, veille juridique sur les évolutions du droit du travail, des conditions d'emploi et de pratique etc.

Deuxièmement, l'analyse des Équivalents Temps Pleins (ETP) comptabilisés sur l'année montre également une plus grande précarité des salariés dans les associations sportives que dans les structures marchandes, ce que vient confirmer le nombre de recrutement sur l'année (532 dans les associations contre 596) témoignant d'un effet de saisonnalité. Une approche du secteur a priori ne laissait pas présager un tel résultat.

Une saisonnalité plus forte dans les associations que dans le secteur marchand ?

Un autre indicateur interpelle, celui des rémunérations ; moins de 8 millions d'euros de salaires bruts versés sur l'année à 399 ETP annuels dans l'ESS contre plus 39 millions à 530 ETP annuels hors ESS – soit un rapport de 1 à 4. Au-delà de l'analyse des conditions de rémunération dans les associations sportives (voir par ailleurs), ces chiffres doivent immédiatement être nuancés par la présence au sein des structures marchandes des acteurs du sport professionnel et des sociétés sportives gestionnaires notamment des activités des clubs de football (sous forme la plupart du temps d'EUSRL), ou d'autres sports évoluant dans les championnats d'élite et offrant des conditions de rémunération tout-à-fait particulières.

## UNE RESSOURCE HUMAINE JEUNE ET MASCULINE...



A l'opposé des tendances globales de l'ESS, les associations sportives emploient davantage d'hommes que de femmes.

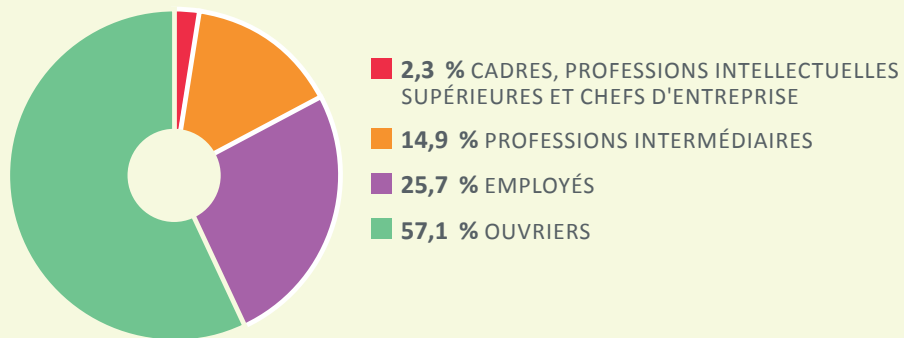
Alors que la part de l'emploi féminin est largement prédominante dans l'ESS (72%), elle est minoritaire (sans être négligeable) dans le secteur des Sports & Loisirs (27,7%).

On retrouve cette singularité des Sports & Loisirs dans l'ESS dans l'âge des salariés, où la part des moins de 35 ans atteint 45%. Corollaire d'une moyenne d'âge peu élevée, si 1/3 des salariés de l'ESS est concernée par les départs à la retraite dans les 10 prochaines années à venir, seuls 21% des salariés des Sports & Loisirs sont dans ce cas.

## ...CONCENTRÉE SUR LES "MÉTIERES DU SPORT"

La majorité (54,5%) des salariés des sports & loisirs dans l'ESS sont "moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels" donc centrée sur la réalisation de l'objet même de l'association. Ce fait traduit à la fois une cause et une conséquence de la faible taille des structures où la fonction d'encadrement est réduite (2,3% des effectifs du secteur) et très souvent assurée par l'équipe dirigeante bénévole soulignant ainsi la nécessité de programmes de formations autres que liée aux métiers du sport en particulier pour les dirigeants bénévoles.

### RÉPARTITION DES SALARIÉS DES SPORTS ET LOISIRS DANS L'ESS PAR CSP



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

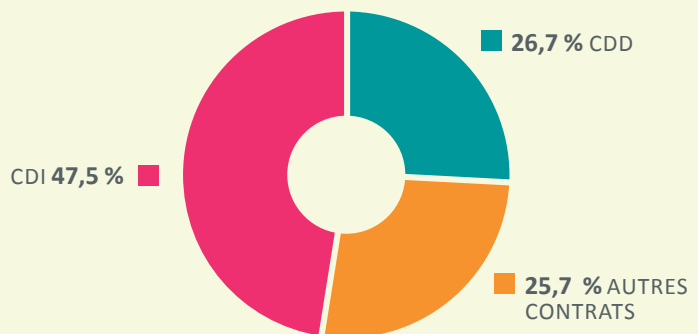
## DES CONDITIONS D'EMPLOI MOINS FAVORABLES QUE DANS LE RESTE DE L'ESS...

L'emploi associatif dans le secteur des Sports & Loisirs est caractérisé à la fois par le temps partiel, les contrats à durée déterminée ou "autres" contrats de travail, le multisalariat et la saisonnalité.

Les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) semblent être l'exception. En effet, seuls 47,5% des salariés disposent de ce type de contrat. Si ce chiffre est inférieur de près de 20 points(!) à la moyenne de l'ESS (65%) il est conforme aux pratiques du secteur puisque le recours au CDI dans le secteur marchand est lui aussi minoritaire (44,2% des contrats) et même inférieur aux pratiques associatives.

Le recours massif aux Contrats à Durée Déterminée (CDD) et Autres contrats conforte l'impression de saisonnalité des activités et explique l'écart important entre le niveau d'effectifs salariés au 31 décembre (390) et le nombre de postes comptabilisés sur l'année (532).

### RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TYPE DE CONTRAT



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

65  
projets de  
recrutements  
permanents

Ainsi, en 2015, le Pôle Emploi<sup>7</sup> recensait pour les catégories métiers "sportifs et animateurs sportifs" 69 projets de recrutements permanents et 318 projets saisonniers.

Argument de poids à la légitimité et la concrétisation de Groupements d'Employeurs dans le secteur, la pluriactivité<sup>8</sup> et le multisalarial<sup>9</sup> sont des pratiques très répandues du fait de très nombreux contrats de travail à temps partiel. Ces derniers concernent 44% des salariés, alors qu'il est de 38,6% dans l'ensemble de l'ESS. Il s'agit là d'une spécificité du champ associatif, les acteurs du secteur marchand y ayant bien moins recours (19% des contrats seulement) et cette caractéristique est une tendance lourde de la famille associative puisqu'elle concerne 44,4% des salariés des associations en Corse.

En comparaison, le secteur des Sports & Loisirs se trouve être en avant dernière position de l'ESS en terme de temps de travail, entre les Arts, spectacles (40%) et l'Action sociale (49%).

318  
projets de  
recrutement  
saisonniers

### SECTEURS D'ACTIVITÉS OÙ LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EST LE PLUS RÉPANDU DANS LES ASSOCIATIONS EN CORSE



### ...TOUT COMME LES RÉMUNÉRATIONS

Suivant la même appréciation, le niveau de rémunération dans les associations sportives est inférieur à la moyenne des pratiques de l'ESS insulaire. Le salaire horaire brut moyen des Sports & Loisirs associatifs s'élève à 13,24€, soit 2,50€ de moins que pour l'ensemble de l'ESS. Cependant l'écart se réduit en comparant uniquement avec le salaire moyen des associations qui est de 14,33€ brut.

Ce niveau de rémunération peut trouver son origine dans l'importance du temps partiel d'une part, et le peu d'ancienneté de ses salariés d'autre part puisque en majorité assez jeune.

La comparaison entre ce secteur dans l'Économie Sociale et Solidaire et le reste du privé fait ressortir des écarts très importants dans les CSP des Cadres et des Professions intermédiaires. Ce qui apparaît comme logique comme énoncé plus haut, étant donné qu'on retrouve dans le marchand les clubs sportifs professionnels.

### SALAIRE BRUT HORAIRE SELON LA CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE (CSP)

SALAIRE BRUT HORAIRE SELON LA CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE (CSP)	SPORT&LOISIRS ESS	ENSEMBLE ESS	ÉCART S&L/ ESS	SPORT&LOISIRS MARCHAND
CADRES, PROF.INTELLEC. SUP. ET CHEFS D'ENTREPRISE	16,17 €	28,36 €	-2,19 €	25,87 €
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	13,92 €	17,66 €	-3,74 €	53,99 €
EMPLOYÉS	12,44 €	13,05 €	-0,61 €	12,35 €
OUVRIERS	11,55 €	10,50 €	+1,05 €	12,88 €
ENSEMBLE	13,24 €	15,74 €	-2,50 €	37,37 €

SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

7 Source Pôle Emploi - BMO 2015

8 La pluriactivité consiste pour une même personne à exercer plusieurs emplois ou activités professionnelles sous différents statuts, de façon simultanée ou consécutive.

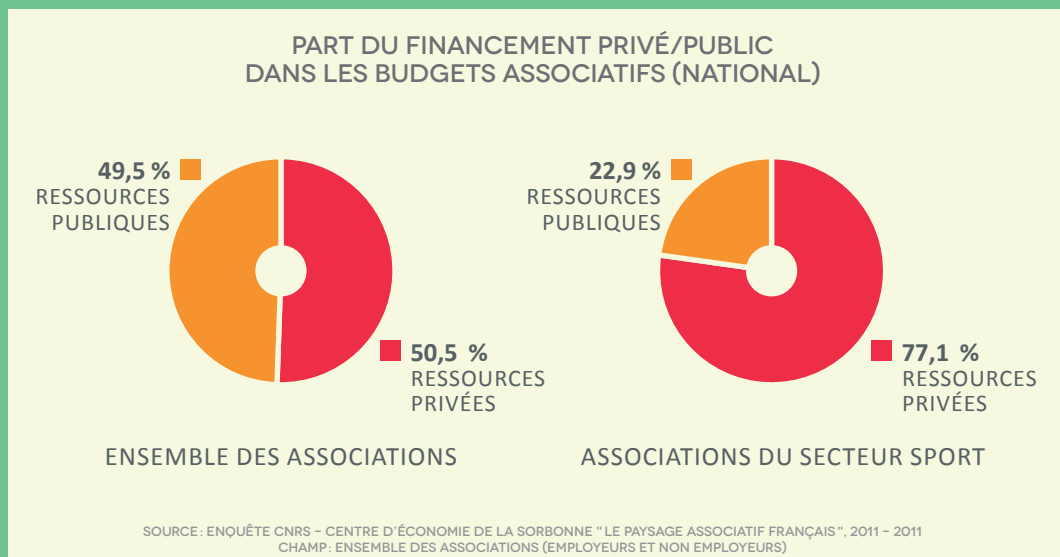
9 Le multisalarial consiste pour une même personne à exercer plusieurs activités professionnelles sous statut salarié, par exemple être salarié de plusieurs associations pour l'exercice d'un métier, ou encore être salarié d'une entreprise commerciale et d'une association.

## Z

## ZOOM : LE FINANCEMENT ATYPIQUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES : UNE ANALYSE NATIONALE

Confirmant "la place à part" des associations sportives dans le paysage associatif global, elles sont structurées de sorte que leur modèle limite le volume de financements publics dans leur budget, car elles mobilisent des ressources privées proportionnellement plus importante (77,1%) : les cotisations de leurs adhérents (40,9%), les ventes aux usagers (3,98%), et des dons, mécénats et fondations (5,4%) contribuent davantage au fonctionnement des associations sportives que pour les autres secteurs d'activité. Pour l'ensemble des associations la proportion de ressources privées est seulement de 50,5%.

Les ressources publiques représentent 22,9% du budget des associations sportives, majoritairement en provenance des communes qui versent la plus grosse part 16,4%. L'État intervient lui à hauteur de 2,2%. Suivent les Conseils Départementaux (2,1%), et divers autres financements publics (1%).



A ce stade, plusieurs constats peuvent être posés sur la nature et les conditions d'emplois dans le milieu des sports et loisirs dans l'ESS en Corse, finalement pas si particulières au secteur par rapport à l'ESS, mais davantage exacerbée:

- Forte concentration des emplois sur des métiers et des CSP restreintes (cf Focus sur les conditions d'emplois dans l'ESS en Corse – novembre 2015)
- Faible niveau des rémunérations
- Recours important aux contrats à durée déterminée

Mais ce qui semble le plus interpeller, c'est la forte saisonnalité des emplois qui n'apparaissait pas évidente a priori.

Il faut pour cela analyser davantage la structure des champs couverts par les acteurs.

## 2

## LA PRÉDOMINANCE DES SPORTS DE PLEINE NATURE

Un comparatif des champs d'activités des acteurs associatifs et marchands montre que si ces derniers sont positionnés sur des activités saisonnières touristiques et constituent en cela de véritables leviers et promoteurs de l'offre insulaire, les acteurs associatifs, contre toute attente, et sans renier leur nature d'utilité sociale, de service aux populations et d'ancrage territorial, sur des activités annuelles sont eux aussi majoritairement positionnés sur des activités de pleine nature (voir en infra).

Les sports de pleine nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées et accessibles à un public très large, du promeneur au compétiteur assidu.

Si les fédérations délégataires organisent la pratique des disciplines pour le haut niveau autant que pour le plus grand nombre, on constate que les sports de nature s'exercent, de manière significative, en dehors d'un cadre associatif sportif.

Les sports de nature se caractérisent notamment à travers leurs lieux d'exercice et sont définis plus précisément à travers deux textes :

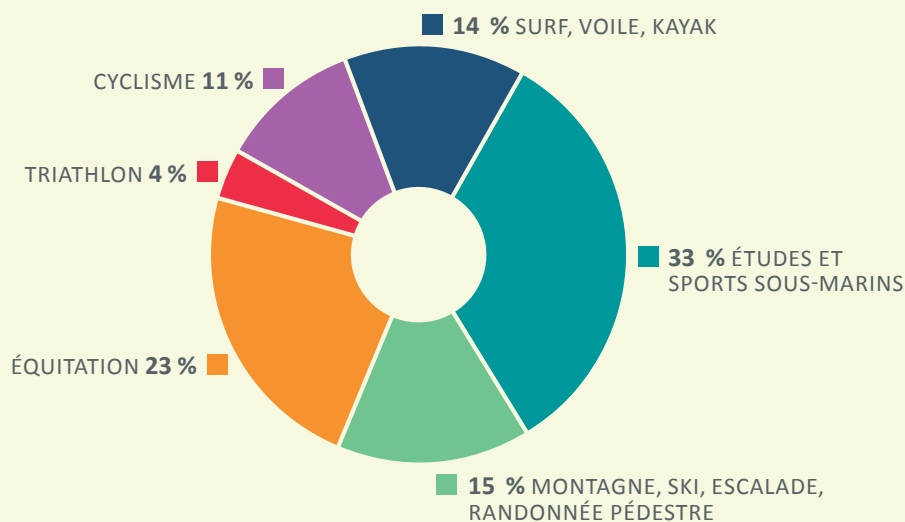
- **Article L311-1 du code du sport** : "les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux".
- **Circulaire n° DS/DSB1/2010/148 du 5 mai 2010** relative à la mise en œuvre des mesures en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

L'importance de ce secteur en Corse est telle, qu'elle influence et explique pour partie la grande saisonnalité des emplois et donc les conditions de travail mises en évidence précédemment. Elle conditionne aussi les modalités et les conditions de recrutement sur des profils et des pratiques pas toujours propices ou en adéquation avec la main d'œuvre locale.

On comptabilise **204 associations de sport de pleine nature** (avec et sans salarié), dont **99** en Corse du sud et **105** en Haute-Corse, soit une répartition territoriale quasi paritaire.

**37,2%** des structures de sport de pleine nature en Corse appartiennent à l'Économie Sociale et Solidaire.

### LES SPORTS DE PLEINE NATURE DANS L'ESS



Hormis la filière équestre et le cyclisme, de manière générale, les associations opérant sur les autres sports de pleine nature citées n'ont que très peu d'activité hors saison estivale. Leurs offres sont donc essentiellement tournées vers la clientèle touristique et dépendent par conséquent du niveau de fréquentation. D'où la part importante d'emplois saisonniers.



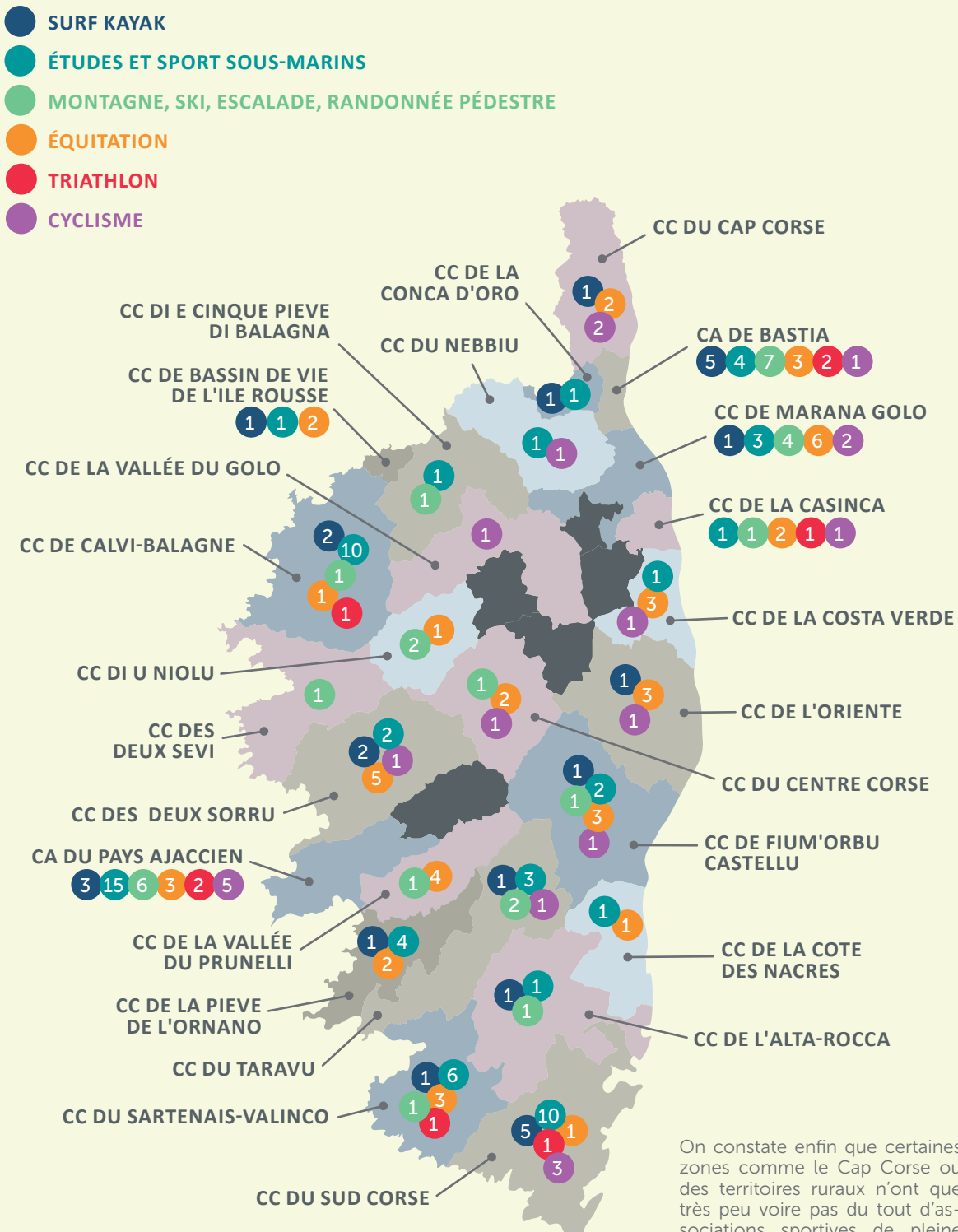
## CARTOGRAPHIE DES SPORTS DE PLEINE NATURE (PAR ACTIVITÉ)

Il apparaît très clairement que les activités sportives de pleine nature assurées par des organisations de l'ESS, occupent davantage le littoral. 47% d'entre elles offrent des activités liées à la mer.

Les associations d'équitation représentent 23% des structures. Elles sont en nombre en seconde position et beaucoup d'entre elles ont une activité annuelle.

Les activités de montagne, (randonnée, escalade...) s'exercent bien entendu en territoire rural et intérieur. Certaines d'entre elles disposent cependant de sièges sociaux à Bastia ou Ajaccio. On compte ainsi seulement 21 associations sportives toutes activités confondues sur le périmètre du Parc National Régional de la Corse parmi les 178 que compte l'île (11,8%), pour à peine 34 salariés au 31 décembre 2012.

### CARTOGRAPHIE DES SPORTS DE PLEINE NATURE (PAR ACTIVITÉ)



## 3

## DES PROBLÉMATIQUES IDENTIQUES ENTRE MARCHAND ET NON MARCHAND QUI APPELLENT DES RÉPONSES D'ENSEMBLE

L'ensemble des données présentées, en tous cas sur le secteur du sport de pleine nature montre une convergence des problématiques liées à l'emploi saisonnier, aux modes de recrutement, à la transmission des pratiques et donc de renouvellement générationnels des professionnels locaux.

Saisonnalité, temps partiel, pluriactivité... les mêmes causes produisent les mêmes conséquences pour les employeurs associatifs ou marchands, entraînant ainsi des défaillances dans l'emploi local, aussi bien pour les employeurs que pour les employés, pour la structuration des territoires, et en ce qui concerne peut-être davantage le milieu associatif, l'offre de service annuelle aux populations.

Leur champ d'intervention est vaste – de la pratique en club à l'enseignement disciplinaire, sport santé, loisir

ou tourisme, jusqu'à la gestion d'installations et bien sûr leur rôle dans l'organisation des temps périscolaires. En outre, les associations sportives s'adressent à tous les publics, favorisent la cohésion sociale en remplissant une mission d'éducation à la vie en société et à la citoyenneté. Au-delà de l'apprentissage de la pratique d'activités physiques et sportives, les objectifs prioritaires restent le renforcement du lien social et la transmission notamment aux plus jeunes, des valeurs essentielles au développement harmonieux de notre société. Ces activités d'intérêt général sont valorisées par les pouvoirs publics qui ont tout intérêt à voir pérenniser les emplois locaux. Les communes, ou intercommunalités peuvent participer à la pérennisation et l'amélioration de la qualité de l'emploi par des outils de structuration de l'emploi.

### LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR : UN APPUI À LA FONCTION EMPLOYEUR

Le groupement d'employeur (GE) est une association qui permet aux entreprises (du secteur marchand ou non marchand) de se regrouper pour employer un ou des salariés qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter. Le ou les salariés du GE effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des entreprises adhérentes au GE. Le groupement est l'employeur des salariés. Il peut exister des groupements mixtes associations/entreprises ou collectivité.

Le travail engagé par la CRESS Corsica permettra de définir des modalités de mise en œuvre de GE, sectoriels, intersectoriels ou territoriaux.

Le GE offre certaines réponses à la problématique du temps partiel et de la professionnalisation à la fonction employeurs pour les petites structures. Il permet également la mutualisation d'emploi sur des fonctions d'encadrement / et de gestion administrative dont nous avons pu constater la faiblesse relative au sein des structures de l'ESS.

### LES SYNDICATS D'EMPLOYEURS

Les employeurs sportifs associatifs trouvent également un espace de dialogue et d'expression au sein de la délégation de l'UDES<sup>10</sup> (Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire), qui a pu voir le jour à travers l'action de la CRESS, impulsée par l'Accord-cadre pour le développement des Emplois et des compétences dans le secteur de l'ESS signé avec la DIRECCTE.

Les établissements employeurs peuvent adhérer à deux syndicats employeurs membre de cette Union:

- Le Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA<sup>11</sup>), syndicat professionnel représentatif dans les domaines de l'animation, du sport et du tourisme social et familial
- Le Conseil social du mouvement sportif (CosMos<sup>12</sup>), syndicat employeur représentant exclusivement les employeurs du sport (associatif, commercial et/ou sport professionnel)

10 [www.udess.fr](http://www.udess.fr)

11 [www.cnea-syn.org](http://www.cnea-syn.org)

12 [www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr)

## Z

## ZOOM SUR L'UNION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (UDES)

A travers ses 25 syndicats adhérents, l'UDES couvre 14 branches et secteurs professionnels de l'Économie Sociale et Solidaire dont le sport avec le CNEA & le COSMOS.

L'UDES a un rôle spécifique dans l'Économie Sociale et Solidaire: partenaire social, elle est l'interlocutrice des pouvoirs publics sur l'ensemble des thématiques de l'agenda social (orientation, emploi, formation professionnelle, protection sociale, dialogue social ...).

### LES MISSIONS DE L'UDES EN CORSE

En tant que partenaire social, l'UDES porte la parole collective des employeurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs territoriaux sur les questions liées aux politiques d'orientation, d'emploi et de formation professionnelle. Au regard de sa participation au développement de l'emploi et de l'activité économique, l'UDES contribue aux politiques régionales et aux démarches territoriales de concertation, assurant la défense et la promotion des intérêts des employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

### LES REPRÉSENTATIONS DE L'UDES EN CORSE

L'UDES siège au sein de différentes instances au niveau régional:

- Le CREFOP, Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle,
- La CRESS, Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

### LES REPRÉSENTANTS DE L'UDES EN CORSE

L'UDES est présente en Corse via un collège régional composé de mandataires, représentants de l'ensemble des syndicats employeurs adhérents ayant désigné un représentant. Coordinés par un Délégué régional, les mandataires UDES assurent la promotion des intérêts de l'Union auprès des pouvoirs publics et des partenaires sur les territoires.

A ce jour 14 syndicats sont présent au sein de l'UDES Corse sur 25 possibles.

#### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL MICHEL ARTILY - UNADMR

Michel Artily - UNADMR

#### DÉLÉGATION RÉGIONALE

Joëlle Ciavaglini – CGSCOP

Michel Stroppiana – SYNEAS

Sergio Deriu – UGEM

#### COLLÈGE RÉGIONAL : ADHÉRENTS

UNADMR / UNA / SNALESS / UNIOPSS / SYNEAS / CROIX-ROUGE / CNEA / SNRL / SYNOFDES / Fédération SOLIHA / UNML / CG SCOP / UGEM / UNODESC

En ce qui concerne le sport, seul le CNEA est aujourd'hui représenté au sein de l'UDES Corse. Afin de pallier cette absence et donc renforcer la représentativité des employeurs du sport dans le dialogue social en Corse, le COSMOS doit désigner un représentant au sein de la délégation territoriale UDES.

## LES AIDES À L'EMPLOI

Un certain nombre de dispositifs d'aide à l'emploi sont accessibles aux associations sportives et socio culturelles comme aux structures du secteur marchand. Chacun des contrats ci-dessous sont encadrés, s'adressent à des publics bien précis et disposent d'aides variables. Ils sont administrés par différents organismes selon le public (Pôle Emploi, les Missions locales, Cap Emploi, ...) et les aides financières proviennent de l'État ou de la Collectivité Territoriale de Corse et peuvent s'accompagner d'allègement ou d'exonération de charges patronales.

La CRESS Corsica réalise un document de ressource synthétique et actualisable sur la mobilisation de ces aides, leur condition de mise en œuvre et le calcul du coût de reste à charge pour la structure. Le document sera disponible en avril 2016 sur le site de la CRESS Corsica.

- **Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)**

C'est un contrat aidé pour le secteur marchand, il facilite grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

- **Emplois d'avenir**

Mis en place pour répondre aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle. Le public cible est donc les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans emploi et sans diplôme. Ce contrat permet l'intégration d'actions de formation.

- **Contrat de professionnalisation**

Ce contrat de permet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif étant l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

- **Contrat d'apprentissage**

Il permet à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

- **Postes FONJEP (Fonds de Coopérations de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire)**

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les projets associatifs en facilitant la rétribution du personnel remplissant des fonctions d'animation du projet associatif.

- **Emploi CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)**

Ce dispositif est le moyen d'intervention du CNDS en faveur du soutien à la création d'emploi, au bénéfice du mouvement sportif. Il est destiné à faciliter l'embauche de personnels qualifiés dont la fonction répond aux objectifs fixés au sein du projet de développement de la structure, par des employeurs susceptibles de prendre en charge à terme, la totalité du coût de l'emploi.

La Corse sur ce dispositif bénéficie d'un statut particulier issu de la loi de 2002, qui transfère la compétence pour la conduite de l'action en matière de promotion des activités physiques et sportives à la CTC. Aussi, elle se trouve tributaire des subventions de fonctionnement du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS), qui s'élevaient pour l'année 2015 à 1,2 millions d'euros.

## 4

## DES OUTILS SPÉCIFIQUES AUX ACTEURS DE L'ESS

### LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

En parallèle des démarches de structuration, de mutualisation et de représentation, des outils spécifiques sont conçus pour aider les employeurs œuvrant dans le domaine de l'utilité sociale.

Le DLA permet à une structure de bénéficier d'un diagnostic partagé de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui.

Un plan d'accompagnement est ensuite proposé. Il comprend une ou plusieurs actions d'appui sous forme d'ingénieries individuelles ou collectives réalisées par des prestataires. Le chargé de mission assure un suivi du plan d'accompagnement et mesure l'impact sur le développement des activités et des emplois.

Le DLA, par la mise à disposition de compétences professionnelles externes, vise à permettre aux associations et entreprises solidaires:

#### De renforcer l'ancrage territorial de la structure

- Capacité de la structure à enraciner des activités dans le territoire,
- Communication extérieure,
- Développement de partenariats, rapprochements et mutualisations avec d'autres structures...

#### D'acquérir une plus grande autonomie de gestion:

- Capacité à se positionner sur un marché
- Diversification des sources de financement et des partenaires financiers
- Amélioration de leur gestion financière (mise en place d'une comptabilité analytique, de tableaux de bord...)...

#### De professionnaliser leur structure et développer les compétences des salariés et bénévoles:

- Capacité à intégrer ses activités dans un véritable projet associatif,
- Optimisation de l'organisation interne

Le DLA porté par Corse Active est financé par la DIRECCTE, l'ADEC, la CAPA, la CAB et les deux Conseils départementaux.

Depuis sa création en Corse, seulement huit DLA ont été réalisés pour des structures associatives sportives<sup>13</sup>. L'ingénierie s'est portée sur: le projet de la structure, de la gestion financière – consolidation économique, sur un changement de statut, comptabilité, et de la stratégie de consolidation.

#### DLA HAUTE-CORSE

Marie-Hélène SIMONPIETRI  
04 95 30 96 28  
dla2b@corseactive.org

#### DLA CORSE-DU-SUD

Estelle BORD  
04 95 25 02 51  
dla2a@corseactive.org

## UNIFORMATION OPCA DE LA BRANCHE SPORT ASSOCIATIF

Depuis juillet 2015, Uniformation est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la branche du sport associatif et Collecteur unique de la formation professionnelle: plan, professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation, apprentissage...

C'est depuis cette date qu'Uniformation dispose d'une délégation permanente en Corse pour accompagner les employeurs et les salariés, et notamment du sport associatif en Corse à travers différents dispositifs:

### Pour les employeurs:

- L'analyse des compétences et des qualifications mobilisables au sein de l'entreprise et dans la définition des besoins en matière de formation, collectifs et individuels
- Accéder à des formations collectives en Corse, notamment à travers l'Accord Cadre pour le développement des Emplois et des Compétences avec la DIRECCTE, mais aussi une offre réservée aux adhérents
- Zoom RH, une prestation de diagnostic et d'accompagnement RH clés en main

### Pour les salariés:

- Le compte personnel de formation (CPF): Chaque personne dispose, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite, d'un CpF.
- Le conseil en évolution professionnelle (CEP) toute personne peut en bénéficier tout au long de sa vie professionnelle.
- Les congés individuels de formation (CIF) pour se reconverter, acquérir une nouvelle qualification, se perfectionner ou élargir ses compétences ou encore faire valider ses acquis professionnels et réaliser un bilan de compétences.

### UNIFORMATION EN CORSE

[www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)

Diane Bedu

07 85 55 52 48

[dbedu@uniformation.fr](mailto:dbedu@uniformation.fr)

## 5

## DES EXEMPLES D'INNOVATION SOCIALE DANS LE SPORT

### LE SPORT AU SERVICE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

L'insertion par l'activité économique un accompagnement dans l'emploi proposé aux personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. A ce titre, le secteur du sport y a toute sa place.

Mise en avant par la CRESS Ile-de-France, une initiative innovante mise en œuvre par le comité départemental de volley Ball des Hauts-de-Seine (CDVB 92) consiste depuis 2009, à proposer un chantier d'insertion qualifiant, afin de permettre à des personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, jeunes pas ou très peu diplômés) de se former à travers le sport. Les personnes en insertion peuvent acquérir le Brevet d'Éducateur Sportif (BPJEPS) dans la spécialité activités sports collectifs, mention "Volley Ball", répondant à trois objectifs:

- Se (re)mettre en situation de travail,
- Se former à un métier,
- Obtenir un diplôme d'État, en vue d'accéder à un emploi dans les clubs de Volley Ball ou dans le secteur de l'animation.

La formation se fait en alternance avec des périodes de mise en pratique dans les clubs de Volley Ball des Hauts-de-Seine et dans les manifestations organisées par le comité.

### LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC): CONSTRUIRE DES PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE SECTEUR SPORT

Les SCIC sont porteuses d'idées innovantes quant à la construction de prestations de service dans le secteur du sport. L'Avise et le Ministère chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, ont réalisé une étude qui est une ressource indispensable pour les structures intéressées par le statut de SCIC<sup>15</sup>. Leur mode de fonctionnement apparaît comme un outil efficace et adapté au développement d'une offre de prestations de services pour les organisations sportives, pour plusieurs raisons:

- La mise en synergie des différentes composantes du champ sportif (bénévoles, usagers, collectivités publiques, professionnels ...),
- La possibilité de financement public, et même de participation au capital par les collectivités,
- La professionnalisation de la gestion des activités tant dans ses aspects ressources humaines bénévoles et salariés que sur le plan organisationnel,
- L'utilisation du statut commercial, pour respecter les différentes législations mais également se doter d'outil de gestion efficace (fonds de roulement, gestion comptable, étude de marché, investissements ...),
- La mutualisation, dans un souci de meilleure gestion et d'économie d'échelle, des besoins de différentes associations d'un territoire et la sécurisation du travail des bénévoles,
- La capitalisation des moyens et expériences notamment en matière de communication,
- La facilitation de la démarche de conventionnement, voire de délégation de service public,
- L'organisation de la sous-traitance et la mise en place d'une démarche qualité.

La SCIC Impact, à Toulouse<sup>16</sup> constitue ainsi un exemple innovant. Spécialisée sur les questions d'accompagnements des acteurs du sport, de la formation et du conseil, elle regroupe des consultants et des formateurs, experts dans leur domaine d'activité. 17 associé-e-s, universitaires, responsables de structures, et praticiens qui partagent le modèle coopératif en développant des approches transversales à leurs domaines d'activités.



Parc technologique,  
ZA d'Erbajolo  
20600 Bastia  
Tél : 04 20 00 50 22

[www.corse-competences.fr](http://www.corse-competences.fr)  
[helene.maestracci@corse-competences.fr](mailto:helene.maestracci@corse-competences.fr)



Lot 3F, route du Vazzino  
Le Ricanto  
20090 AJACCIO  
Tél : 09 60 17 01 40

[www.cress.corsica](http://www.cress.corsica)  
[contact@cress.corsica](mailto:contact@cress.corsica)

